

REGLEMENT

«Les 4 heures de Montévrain»

2019

Article 1 :

L'épreuve « Les 4 Heures de Montévrain » est organisée par l'association **Marne La Vallée Endurance**. L'épreuve se déroulera le dimanche 1er septembre 2019 de 9h00 à 13h00 au Parc des Frênes à Montévrain (77).

Article 2 :

Il s'agit d'une course à pied nature d'une durée de 4 heures à effectuer seul ou par équipe de 4 personnes maximum (5 personnes si au moins un enfant âgé de moins de 15 ans) sur un circuit de 2 km (100% nature. Aucune route).

Article 3 :

3 courses au programme :

- Course en Solo.
- Course Relais par équipe masculine (ou mixte).
- Course Relais par équipe féminine.

Ces trois courses se déroulent en même temps de 9H à 13H.

Article 4 : Course en solo

Course individuelle ouverte à toutes et à tous à partir de 18 ans.

2 catégories : Homme, Femme.

Un classement vétérans (+ de 45 ans) sera éventuellement réalisé en fonction du nombre de partants.

Article 5 : Course par équipe masculine

Course par équipe (homme ou mixte) de 4 maximums, ouverte à toutes personnes âgées de 11 ans et plus.

Si dans une équipe, il y a au moins un enfant de moins de 15 ans, l'équipe peut être constituée de 5 personnes.

Une équipe de 2 ou 3 peut participer à la course et être classée.

Equipe vétérans : tous les coéquipiers doivent être âgés de plus de 45 ans.

Article 6 : Course par équipe féminine

Course par équipe de 4 maximums, ouverte à toutes féminines âgées de 11 ans et plus.

Si dans une équipe, il y a au moins un enfant de moins de 15 ans, l'équipe peut être constituée de 5 personnes.

Une équipe de 2 ou 3 peut participer à la course et être classée.

Equipe vétérans : toutes les coéquipières doivent être âgées de plus de 45 ans.

Article 7 : Règlement particulier concernant le Jeune

Les jeunes de 11 à 17 ans peuvent participer aux courses par équipe

Les distances pour les jeunes sont limitées

- **15-17 ans** : 14 km avec obligation d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre chaque tour
- **11-14 ans** : 8 km avec obligation d'un temps de repos minimum de 45 minutes entre chaque tour.

Il s'agit d'une distance maximum ; le minimum étant d'effectuer au moins un tour.

Il peut y avoir plusieurs Jeunes au sein d'une équipe.

Les jeunes devront présenter une pièce d'identité lors du retrait des dossards.

Articles 8 : Les relais

Les relais peuvent se faire à n'importe quel moment mais obligatoirement dans la zone de transmission de témoin située à proximité de la ligne de départ/arrivée.

Le relayé devra transmettre un « témoin » au coureur relayeur.

Article 9 : L'arrivée.

Après 4 heures de course précisément, tout coureur franchissant la ligne d'arrivée en aura fini avec sa course.

Article 10 : Le Classement

Le classement sera établi :

- En fonction du nombre de tours effectués.
- Le temps réalisé départagera les équipes ex-aequo.

Article 11 : Les ravitaillements

L'organisation mettra en place un ravitaillement en eau.

Article 12 : Les dossards

Chaque concurrent devra épingler son dossard sur la face avant de son maillot.

Il devra être visible.

Les épingles ne sont pas fournies.

Article 13 : Les maillots

Les coureurs d'une équipe doivent avoir des maillots identiques.

Article 13 : Disqualification

Les participants devront respecter les points suivants sous peine de disqualification :

- Les coureurs doivent rester sur le parcours.
- Les relais se font uniquement dans la zone de relais
- Les coureurs en course doivent avoir sur eux « le témoin. »
- Ne jeter à terre aucun détrit.
- Respecter les bénévoles et les « adversaires ».
- Les jeunes doivent respecter la distance maximum et les temps de repos minimum.

Article 14 : Certificat médical et licences

Le certificat médical datant de moins d'un an au jour de la course et mentionnant l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition est obligatoire.

L'organisateur accepte les licences suivantes : Athlétisme et Triathlon.

Article 15 : Autorisation pour les mineurs

Autorisation parentale pour les mineurs obligatoire.

Article 16 : Taxe d'inscription et inscriptions

Course en solo :

Inscription jusqu'au 26 août : 10 €
Inscription après le 26 août : 14 €

Course par équipe (tarif par personne) :

Inscription jusqu'au 26 août: 8 €
Inscription après le 26 août : 12 €
Pour les jeunes (de 11 à 17 ans) : 4 €

Les inscriptions se font par courrier à l'aide du bulletin d'engagement officiel mis en ligne sur le site :

<http://m.v.e.free.fr> ou le blog <http://leschallengesmve.wifeo.com/>

Possibilité de s'inscrire sur place

Article 16 : Remboursement

L'inscription ne sera pas remboursée en cas de forfait durant la dernière semaine avant l'épreuve.

Article 17 : Responsabilité/Assurance

L'organisation ne sera pas responsable en cas de vol ou perte d'objet.

Chaque concurrent doit posséder une assurance responsabilité civile et individuelle.

Article 18 : En cas d'abandon ou d'accident

Prévenir l'organisateur en cas d'abandon ou d'accident.

Article 19 : Droits d'images.

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication

Article 20 :

La participation à la course induit l'acceptation sans réserve de ce règlement.